

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie. La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothèse et Traitement Canalaires :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° M21- 0037384 S
66771

 Optique Autres Maladie Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 06939

Société : ROYAL AIR MAROC

 Actif Pensionné(e) Autre

Nom & Prénom : N° ROMAUEK ABDELLAH ZAK

08/10/1961

Date de naissance :

Adresse : LOT 121 HAJJ FATEH 2^e étg OHLFA

CASABLANCA

Tél. : 0668470416 Total des frais engagés : 2700 Dhs

Autorisation CNOP N° : A-A-215 / 2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : N° HANENE CHAMS DIA HAFID MALEK Age : 56 ans

 Lui-même Conjoint Enfant

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

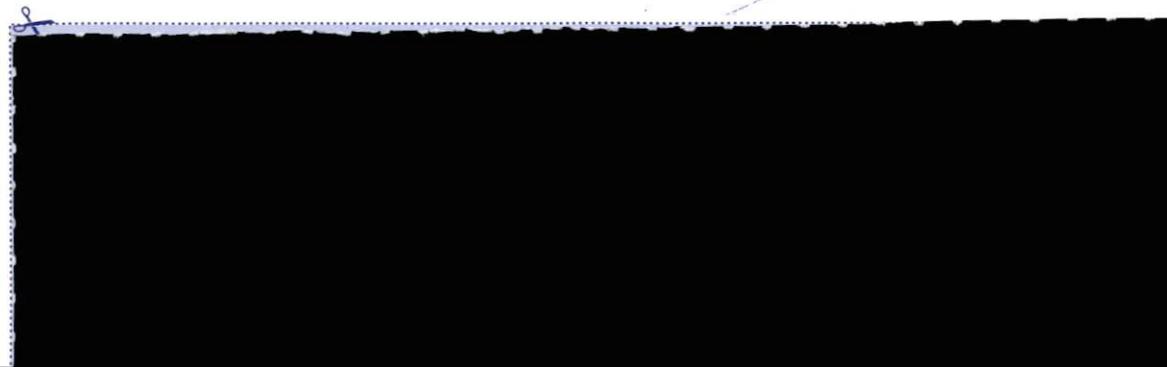
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<i>DR. SOUZY CENTRE DE PAIX</i>	22/02/21	P545	600,00 DH
	02/03/21	P1909	2.100,00 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

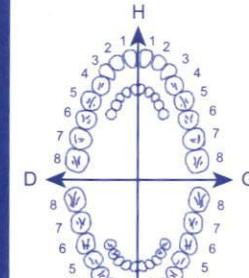
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CCEFFICIENT DES TRAVAUX MONTANTS DES SOINS DEBUT D'EXECUTION FIN D'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
	00000000	00000000
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553



(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Royaume du Maroc
Ministère de la Santé
Centre Hospitalier Universitaire Ibn Rochd
Hôpital Ibn Rochd - Casablanca

Hôpital sans Tabac
Fumer Tue

Prénoms et Nom du Malade : Sohma

Service :

BILLET D'EXAMEN

الملكية المغربية
وزارة الصحة
المركز الإستشفائي الجامعي ابن رشد
مستشفى ابن رشد - الدار البيضاء



مستشفى بدون تدخين
التدخين يقتل

Date : 22/02/2013

Homme cheveux Dosha

N° d'Admission :

RENSEIGNEMENTS CLINIQUES	RESULTAT D'EXAMEN
<ul style="list-style-type: none"> - Age : <u>56 ans</u> - ATD : <u>+</u> - Ex : <u>Nouvelles taches à cheval le quadrant sup. + Adénopathie palpable,</u> 	

Le Médecin traitant
D. Mchayl

Tél. : 05 22 48 20 20 / 05 22 48 30 30

Fax : 05 22 29 94 83

Bronchie + césopatiente
Avec THC à droite

Dr. Abdelmajid RIFKI

Anatomo-cytopathologiste
Diplômé de l'Académie de Lyon
Ex. enseignant à la Faculté
de Médecine de Casablanca

**Pr. Soumaya ZAMIATI**

Anatomo-cytopathologiste
Ex. enseignante à la Faculté
de Médecine de Casablanca

مختبر التشريح الدقيق ابن النفيس
CENTRE DE PATHOLOGIE IBN ENNAFIS

FACTURE

REF : FA21001209

CASABLANCA, le 07/04/2021

Date de facturation 07 / 04 / 2021

Médecin traitant Dr. HARRAD

Patient Mme Chams Doha HNINE - 000909

Demande référence H211AR0913

Demande reçu le 22/02/2021

A Payer	600,00	Dhs
coefficient-P	545	
Mode de règlement	Espèce	

Arrêtée la présente facture à la somme de : SIX CENTS DIRHAMS

Pr.S. ZAMIATI

ICE : 001808242000088 INPE : 91024752 INPE du Laboratoire : 093002954

Dr. Abdelmajid RIFKI

Anatomo-cytopathologiste

Diplômé de l'Académie de Lyon

Ex. enseignant à la Faculté

de Médecine de Casablanca



Pr. Soumaya ZAMIATI

Anatomo-cytopathologiste

Ex. enseignante à la Faculté

de Médecine de Casablanca

مختبر التشريح الدقيق ابن النفيس
CENTRE DE PATHOLOGIE IBN ENNAFIS

FACTURE

REF : FA21001210

CASABLANCA, le 07/04/2021

Date de facturation 07 / 04 / 2021

Médecin traitant Dr. KHALLOUF

Patient Mme Chams Doha HNINE - 000909

Demande référence I211AR0913

Demande reçu le 02/03/2021

A Payer 2 100,00 Dhs
coefficient-P 1909
Mode de règlement Espèce

Arrêtée la présente facture à la somme de : DEUX MILLE CENT DIRHAMS

Pr.S. ZAMIATI

DP. S. ZAMIATI
CENTRE DE PATHOLOGIE
11, Rue Lamine
781(LG) 502 2023 02

ICE : 001808242000088 INPE : 91024752 INPE du Laboratoire : 093002954



مختبر التشريح الدقيق ابن النفيس

CENTRE DE PATHOLOGIE IBN ENNAFIS

Reçu le : **02/03/2021**Notre réf. : **I211AR0913**Edité le : **03/03/2021**Prescripteur : **Dr. KHALLOUFI**Âge : **59 ans**Patient(e) : **Mme Chams Doha HNINE****Organe : Sein**

(Nodule du QS du sein gauche et ADP palpable. Biopsie au Trucut et cytoponction de l'ADP, réf H211AR0913 : carcinome peu différencié et infiltrant, sans spécificité, grade II, composante in situ et présence de cellules carcinomateuses sur cytoponction)

COMPTE RENDU IMMUNOHISTOCHIMIQUE

Une étude immunohistochimique est réalisée en validant les témoins externes validés. Le **Ki67** est exprimé par **40 %** de cellules tumorales de la composante infiltrante.

STATUT HORMONAL :

		Témoin	Cellules tumorales	
			Nombre %	Intensité
Récepteurs œstrogéniques	Clone EP1. DAKO	+++	0	-
Récepteurs progestéroniques	Clone PgR636. DAKO	+++	0	-

Intensité : faible (+), modérée (++) et intense (+++)

STATUT Her 2 :

Absence d'expression du Her 2 (Hercepstest de Dako). **Score Her 2 : 0+**.

CONCLUSION :

Carcinome mammaire peu différencié et infiltrant, de type non spécifique, de grade II selon Elston et Ellis, **de phénotype triple négatif**, avec composante in situ de grade nucléaire intermédiaire.

Présence de cellules carcinomateuses sur les étalements de la cytoponction ganglionnaire.

Pr. S. ZAMIATI

Dr. Abdellmajid RIFKI

Anatomo-cytopathologiste
Diplômé de l'Académie de Lyon
Ex. enseignant à la Faculté
de Médecine de Casablanca



Pr. Soumaya ZAMMATTI

Anatomo-cytopathologiste
Ex. enseignante à la Faculté
de Médecine de Casablanca

مختبر التشريح الدقيق ابن النفيس
CENTRE DE PATHOLOGIE IBN ENNAFIS

Reçu le : **22/02/2021**

Noûre réf. : **H211AR0013**

Édité le : **24/02/2021**

Prescripteur : **Dr. HARRAD**

Âge : **59 ans**

Patient(e) : **Mme Chams Doha HNINE**

Organe : **Sein**

(Nodule du sein gauche. Quadrant supérieur. Adénopathie palpable)

COMPTE RENDU ANATOMOPATHOLOGIQUE

Il est parvenu séparément et répertorié,

Biopsie : sept carottes biopsiques d'allure fibro-grasseuse mesurant entre 1 et 2,5 cm de diamètre, proviennent d'un parenchyme mammaire siège d'une prolifération carcinomateuse peu différenciée infiltrante, agencée sur un stroma fibreux, collagénique et modérément inflammatoire en péri-tumoral, en travées et en amas sans tubes individualisables. Les cellules présentent des atypies cytonucléaires modérées avec augmentation du rapport nucléo-cytoplasmique et densification de la chromatine. L'activité mitotique est estimée à 26 mitoses / 10 HPF. Il est noté la présence d'une composante *in situ* de grade nucléaire intermédiaire, de type solide.

Deux étalements : l'examen cytologique montre un fond hématique comportant des éléments lymphocytaires de taille différente et des amas de cellules atypiques, correspondant à des cellules carcinomateuses.

CONCLUSION :

Carcinome mammaire peu différencié et infiltrant, de type non spécifique, de grade II selon Elston et Ellis avec composante *in situ* de grade nucléaire intermédiaire.

Présence de cellules carcinomateuses sur les étalements.

L'étude des statuts, hormonal et Her 2, et l'évaluation de l'indice de prolifération seront réalisées à la demande.

Pr. S. ZAMMATTI